



Paris met en place une nouvelle charte pour faciliter les échanges de logements sociaux

Ian Brossat, adjoint à la Maire, proposera au prochain Conseil de Paris d'adopter une nouvelle Charte des mutations. Elle vise à accroître les échanges de logements sociaux, en fonction des besoins des demandeurs, par un engagement conjoint de la Ville, de l'Etat et des bailleurs sociaux.

Les demandes de mutation sont l'une des premières préoccupations des locataires du parc social qui, selon l'évolution de leur vie personnelle et professionnelle, sont amenés à rechercher des logements plus grands, à un loyer moins élevé, etc. Ainsi, 22,7% des demandeurs de logements sociaux sont déjà domiciliés dans un logement social.

Malheureusement, les délais d'attente restent longs et l'offre limitée, en raison notamment d'un manque de croisement des réservataires (Ville, Etat, Action Logement, etc.) ou de l'absence de coordination entre les bailleurs sociaux.

Pour améliorer cette situation, Paris a élaboré en lien avec l'Etat et les bailleurs, une nouvelle charte des mutations, qui viendra moderniser celle adoptée en 2009. Ian Brossat, adjoint à la Maire en charge du logement, la soumettra au prochain Conseil de Paris.

Par l'engagement conjoint des différents acteurs concernés, cette charte va permettre d'accroître le volume des mutations, en fixant des objectifs chiffrés ambitieux et en décloisonnant le système, entre bailleurs et réservataires.

Paris mettra à disposition des bailleurs, à des fins de mutations, 25% des logements qu'elle attribue par an, et l'Etat 20%. La Ville élaborera également une grille de cotation des demandes d'échanges, basée sur des critères objectifs. Enfin, elle s'engagera, pour le contingent de la Mairie centrale, à répondre dans les 15 jours aux propositions de mutations formulées par les bailleurs.

Par ailleurs, Paris développera d'ici 2017 une version renforcée de Loc'annonces, qui comprendra une bourse aux échanges entre locataires. Ces derniers pourront ainsi devenir acteurs de leur demande de mutation et se positionner facilement sur un logement avec lequel permuter, quel que soit son bailleur ou son contingent.